

C.G.T.

F.S.M.

Le délégué du personnel

MENSUEL
2^e ANNEE



N° 21 - 22 NOVEMBRE 1950

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL
213, Rue Lafayette, 213 - PARIS (10^e)

LA REPRISE DES CARTES ET LE RECRUTEMENT

Voilà une tâche immédiate pour les délégués du personnel. Et quelle tâche... organiser la reprise des cartes 1951, procéder à la mise à jour des cartes 1950, rechercher de nouveaux adhérents pour le syndicat, tout cela avec dévouement, initiative, persévérance.

Nous pouvons compter sur nos délégués, ils feront ce travail, il est déjà commencé en de nombreux endroits.

Ce qu'il faut faire :

— S'informer si les adhérents ont leur carte 1950 à jour et dans la négative organiser le collectage. Se mettre en liaison avec le trésorier de la section syndicale, faire l'état des retardataires, aller les trouver, leur proposer le ou les timbres qui leur manquent, au besoin échelonner le paiement jusqu'à la fin de l'année, mais convaincre de la nécessité de la mise à jour des cartes.

— Se préoccuper du placement des cartes 1951. Demander au trésorier du syndicat si la commande de cartes 1951 a été faite à la Fédération d'industrie, et la commande de timbres à l'Union Départementale. Dans la négative, convaincre le trésorier de l'urgence à passer ces commandes.

Avoir la liste des adhérents.

Si les cartes sont arrivées, commencer le placement sans attendre le mois de janvier, ce qui facilitera le travail des collecteurs.

Ne pas se limiter aux adhérents 1950, mais aller parler à tous les ouvriers et leur offrir fraternellement la carte 1951 en expliquant aux camarades les

raisons pour lesquelles ils doivent être syndiqués, même si ces raisons ont déjà été données, les années passées et tout récemment.

C'est tout cela que nous demandons aux délégués du personnel et pour le réaliser voici quelques conseils, quelques suggestions.

Le retard dans la mise à jour des cartes provient souvent d'un collectage défectueux. Si l'adhérent n'a pas été sollicité chaque mois, il s'est lui-même désintéressé de sa carte syndicale et la mise à jour va lui créer des difficultés, il faudra le comprendre et l'aider à se libérer de ses cotisations par des moyens appropriés (à chaque paye par exemple).

La reprise des cartes doit se faire dans l'enthousiasme. C'est très difficile au pied de la machine, c'est plus facile à une petite réunion d'atelier, ou de l'usine, avec la participation des militants les mieux connus (par exemple, le secrétaire du syndicat, de l'union locale, de l'union départementale ou de la Fédération). Rechercher la meilleure formule. Certains camarades ont essayé le « vin d'honneur » ; d'autres, une petite fête de famille, un film, etc... Tel atelier peut créer l'émulation dans telle entreprise, telle localité ou corporation peut lancer le défi à telle autre.

Que nos délégués fassent preuve d'initiative. Qu'ils créent l'ambiance pour placer les cartes 1951 et pour recueillir les adhésions de tous ceux qui font confiance à la C.G.T., parce qu'elle est l'organisation syndicale qui les défend le mieux, tandis que les dirigeants F.O. et C.F.T.C., sur le plan national, se sont vautrés dans la collaboration

avec un patronat et un gouvernement responsables des malheurs des travailleurs.

C'est qu'il ne faut pas confondre ces dirigeants et ceux qu'ils trompent encore, les ouvriers adhérents à F.O. ou à la C.F.T.C.

Ceux-ci doivent faire l'objet de votre plus grande

compréhension et de notre esprit d'unité, de même que tous ces inorganisés dont beaucoup attendent de notre part que nous fassions le premier pas vers eux.

Camarades délégués du personnel, ce premier pas, faites-le, à l'occasion de la reprise des cartes 1951. Vous recruterez pour la C.G.T.

C'EST EN PARTANT DES PETITES REVENDICATIONS QUE LE SYNDICAT TEXTILE DE LIGUGE (Vienne) a gagné des adhérents

Les petites revendications sont l'œuvre du délégué du personnel, c'est ce que nous avons bien compris et chacun s'est efforcé de décèler tout ce que nous pouvions obtenir à ce sujet.

Il s'agit, avant tout, que les délégués se concertent et établissent, en accord avec l'ensemble du personnel, tout ce qui peut être satisfait immédiatement ou ce qui touche telle ou telle personne, telle ou telle catégorie. Cela aide beaucoup à faire comprendre notre but qui est l'amélioration de nos conditions de travail et d'existence.

Nous avons un journal d'usine. Il est rédigé et axé essentiellement sur l'activité syndicale de l'usine. Il faut qu'il traite de problèmes intéressant chacun des lecteurs. Son but doit être d'éclairer les camarades, c'est un puissant moyen de propagande et ses colonnes doivent être ouvertes à chacun.

Nos effectifs ont augmenté de 95 en 1949 à 157 aujourd'hui. C'est le résultat de la mise en place de l'appareil syndical tel qu'il doit être : délégués du personnel, comités

d'entreprise, bureau syndical avec une liaison très étroite entre eux. Nous avons encore à mettre en place un conseil syndical et une commission de contrôle financier, c'est notre but et nous l'atteindrons prochainement. Nous avons 225 ouvriers et ouvrières dans notre usine. Nous avons le ferme espoir de voir, pour 1951, nos effectifs avoisiner les 200 et nous n'aurons de cesse d'amener tous les ouvriers au sein de notre syndicat.

Nous avons enregistré des résultats pour la signature de l'Appel de Stockholm ; certains ateliers ont signé à 100 %. Il faut d'abord être convaincu soi-même pour convaincre les autres, d'où l'obligation, pour mener à bien son travail, de lire « Le Peuple » et « La Vie Ouvrière ». Sans cela, un militant ne peut obtenir de résultats.

Là aussi, nous espérons bien faire ce qui reste à faire, ainsi que pour l'action contre les 18 mois.

C'est un lent travail de persuasion qu'il faut adopter, il nous conduira au succès, nous en sommes persuadés.

Pierre BIOTEAU.

Les formes d'action ne sont pas limitées

Les difficultés de la vie augmentent sans cesse et font que partout et chaque jour monte la colère des travailleurs.

Celle-ci se traduit par un élargissement de la lutte pour de meilleurs salaires. On ne compte plus, dans cette période, les victoires remportées sur le patronat.

Nous ne devons pas sous-estimer cette volonté de lutte, et tous nos efforts doivent tendre à ce qu'elle se traduise sous forme d'actions, condition essentielle pour arracher des avantages.

Au cours de conversations entre délégués, à propos de l'action à entreprendre pour appuyer les revendications, il arrive qu'un camarade déclare : « Chez nous, les gars ne sont pas chauds pour faire la grève ». C'est-à-dire qu'au seul mot « action » on pense qu'il ne peut s'agir que de grève.

Il est certain que la grève, quand elle est décidée par les travailleurs, qu'elle est bien orientée et dirigée, est l'arme la plus efficace ; cependant, ce n'est pas la seule.

Dans cet ordre d'idée, de riches enseignements peuvent être tirés des dernières actions engagées.

Chez « FIBRO-CIMENT », à POISSY, un comité d'unité d'action a été constitué, rassemblant des représentants du personnel C.G.T., inorganisés, F.O. ; une délégation a été formée pour poser les revendications à la Direction.

Résultat : 10% d'augmentation sur les salaires ont été obtenus.

Cet exemple est retrouvé bien souvent. Retenons que l'union traduite par une large délégation auprès du patron a permis d'arracher une victoire.

Nos camarades d'une entreprise du département de l'Ain viennent de décider, devant l'intransigeance du patron, de multiplier les délégations. C'est ainsi qu'il a été convenu que tous les travailleurs de l'entreprise défileraient, jour après jour, dans son bureau, pour exiger de meilleurs salaires.

Ailleurs, les ouvriers décident de ne plus faire d'heures supplémentaires. En d'autres endroits, les pétitions circulent, signées par l'ensemble du personnel, des référendums sont organisés. Parfois, nos camarades décident de baisser la production.

L'initiative des travailleurs est illimitée et il est bien d'autres formes d'action qui peuvent être trouvées. Nous ne devons jamais nous effrayer des nouvelles méthodes surgies de la masse, mais, au contraire, les utiliser au mieux pour le succès des revendications.

Pour trouver la forme d'action juste qui convient à un moment donné il n'est pas d'autre moyen que de faire juges tous les travailleurs des discussions avec le patron et de leur donner la parole.

LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

vous présente...

Chacun en France, même au-delà du petit peuple, ne voit que trop où l'on nous conduit et ne sent que trop le poids du budget qui grossit de mois en mois.

Contre le sentiment général d'insécurité, de faillite et de misère qui s'aggrave avec les menaces de guerre de plus en plus visibles, le mensonge devient impuissant.

Mais que faire, comment s'orienter, quel autre chemin prendre et par quels moyens peut-on, en temps voulu, changer l'ordre des choses ?

Telles sont les graves questions que se posent des millions de Français et de Françaises de toutes opinions, aussi bien à la ville que dans les campagnes, dans les entreprises et dans les bureaux, du manœuvre à l'ingénieur, du laboureur au maréchal-ferrant.

Il ne fait aucun doute que la réponse ne viendra pas des gouvernants actuels ni des organisations qui les soutiennent.

La politique gouvernementale a été établie, depuis 1947, en direction de ce qu'elle est aujourd'hui, en direction de la guerre et d'une économie de guerre dont les conséquences se font de plus en plus sentir, sans que les hommes d'Etat américains cherchent à nier leur rôle dirigeant jusque dans la vie intérieure de la France.

Tout est délibérément sacrifié, depuis 1947, à l'exécution de ce plan de dévastation de l'économie nationale et de guerre.

Tout est sacrifié : la production des objets de grande consommation courante à la production des armements, l'équipement industriel à l'invasion des produits américains, la reconstruction des villes détruites en totalité ou en partie aux besoins du budget de guerre, les acquisitions sociales à un équilibre financier de plus en plus irréalisable, le pouvoir d'achat des masses aux appétits des industriels et aux impôts écrasants.

Tout est en hausse : le coût des transports et le coût de la vie, le budget de police et les mesures de répression contre les organisations démocratiques au service du peuple et de la nation.

La défense de la paix invoquée par les gouvernants pour justifier l'intensification des armements et les charges grandissantes qui en découlent n'est qu'un mensonge grossier qui fut de tout temps utilisé par les gouvernants capitalistes provocateurs de guerre.

Pourquoi l'Europe Occidentale et la France, en particulier, sont-elles menacées d'être écrasées sous le poids de charges militaires permanentes de plus en plus lourdes, jusqu'à une faillite économique et financière irrémédiable et sans précédent dans l'histoire.

Nos gouvernants savent, tout comme nous-mêmes, qu'aucune agression n'est à craindre du côté de l'Union des Républiques Soviétiques et des Démocraties populaires.

Ils savent, tout comme nous, que leur prétendu plan de défense de la paix par les armes ne peut aboutir qu'à la faillite à brève échéance ou à la guerre d'agression anti-soviétique pour tenter d'éviter la faillite menaçante. En réalité, de quelque manière que ce soit, ils précipitent notre pays vers la catastrophe.

Il ne faut donc pas attendre des gouvernants actuels qu'ils donnent une réponse aux questions que se posent la grande masse des Français qui, ne voulant pas de la guerre, se demandent comment il est possible de changer la politique de guerre en politique de paix, de mettre en ordre la Maison France dans l'intérêt de la Paix et pour le plus grand bien du peuple.

Qui pouvait et devait, dans ce moment précis, donner une réponse aux préoccupations des masses sinon la Confédération Générale du Travail dont le but est de défendre les intérêts permanents de la classe ouvrière, lesquels sont inséparables des intérêts de la Nation ?

Son programme économique de Paix, d'Indépendance nationale et de Progrès social a été longuement étudié par le Bureau Confédéral, puis discuté et adopté par le Comité Confédéral National d'octobre 1950.

Il a le triple mérite de la clarté, de la simplicité et du réalisme.

Il répond à toutes les questions d'ordre financier, économique, social et politique, il s'adresse à tous les Français et Françaises qui, dans les secteurs industriels, agricoles ou commerciaux cherchent le chemin d'un véritable redressement national sous la garantie de la Paix et de la Démocratie.

Il est donc le trait d'union indispensable entre toutes les forces vives de la Nation grâce auquel la France saura faire entendre sa voix et imposer la politique réaliste qu'elle n'aurait jamais dû abandonner après la Libération nationale.

... SON PROGRAMME ÉCONOMIQUE
CONFÉDÉRAL DE PAIX
D'INDÉPENDANCE NATIONALE ET DE PROGRÈS SOCIAL

Programme adopté au C.C

Depuis les événements de Corée, la vie économique, sociale et politique de la France est dominée par le passage à l'économie de guerre.

Cette situation a été préparée, ainsi que la C. G. T. l'avait prévu, dès 1947, par la politique économique pratiquée depuis lors sous le signe du Plan Marshall : réduction et blocage des salaires réels, freinage de la reconstruction et sabotage du plan de modernisation et d'équipement, libération des échanges et préparation de l'union douanière franco-italienne et du pool franco-allemand du charbon et de l'acier, compression des dépenses civiles et restrictions de crédit conjuguées avec l'augmentation des dépenses militaires, toutes ces mesures ont développé le chômage, la mévente, la crise agricole, la concentration capitaliste, l'évasion des capitaux et l'implantation de capitaux étrangers, c'est-à-dire les fondements économiques d'une politique de réaction et de répression, d'abandon des intérêts nationaux, d'aliénation de l'indépendance nationale, de guerre au Viet-Nam et d'orientation vers une guerre que ne justifierait aucun intérêt national, la guerre des expansionnistes américains contre l'Union Soviétique et contre les démocraties populaires.

Les deux expériences d'avant 1914 et d'avant 1939 et les faits nouveaux intervenus depuis les événements de Corée permettent d'affirmer que le passage à l'économie de guerre signifie :

1° l'augmentation de la durée du service militaire et le développement des fabrications et des approvisionnements de guerre au détriment des activités, des fabrications et des importations nécessaires pour nourrir, vêtir et loger décemment la masse des Français, au détriment de la reconstruction et des investissements productifs, au détriment des exportations nécessaires aux territoires d'outre-mer et à l'équilibre des échanges avec l'étranger, au détriment des marchés extérieurs et intérieurs de la production nationale ;

2° l'aggravation du déficit des finances publiques, l'inflation, la hausse des prix, de nouvelles menaces de baisse des salaires réels et de nouvelles épreuves pour la paysannerie laborieuse et pour les classes moyennes ;

3° l'alourdissement d'une fiscalité injuste et un retour offensif du dirigisme capitaliste, sous contrôle américain, avec des perspectives de rationnement draconien pour la population laborieuse et de pouvoirs et de profits accrus pour les trusts ;

4° de nouveaux développements de la politique réactionnaire et de plus graves atteintes aux libertés ;

5° un pas important dans la voie de la guerre contre l'Union Soviétique et contre les démocraties populaires.

Une telle politique est incompatible avec une amélioration sérieuse et durable de la condition ouvrière. Elle est présentée au pays comme susceptible de remédier à la crise et au chômage, alors qu'elle ne peut à l'évidence qu'aggraver les conditions de vie économiques, sociales et politiques de la classe ouvrière et des classes moyennes, alors que ce sont les développements de la crise générale du capitalisme qui poussent dans la voie de l'économie de guerre et de la guerre, et que chaque pas en avant dans cette voie en appelle un autre en développant les conditions d'une crise et d'un chômage aggravés.

**

Face à une telle situation et à de telles menaces, sa mission de défense des intérêts ouvriers et sa tradition de lutte pour la paix dictent à la C. G. T. le devoir de proposer des mesures économiques susceptibles de s'opposer tout à la fois à l'aggravation de la crise et du chômage et au développement des fabrications et de l'économie de guerre, des mesures tendant à assurer effectivement à

chaque travailleur, conformément à la Constitution, « le droit d'obtenir un emploi », et cela non pas en préparant une nouvelle guerre, mais en réparant les dommages causés par la dernière, en améliorant les conditions de vie de la masse des Français et en développant le progrès économique et social.

C'est dans cet esprit que la C. G. T. vient de rappeler et de préciser comme suit son programme économique constructif :

I Entreprandre des travaux pacifiques de lutte contre le chômage et de développement économique et social

— Doubler le rythme actuel de la reconstruction immobilière des dommages de guerre.

— Entreprandre, en outre, la réalisation par les Offices Publics d'Habitations à Bon Marché d'un programme annuel de 150.000 logements sains et confortables à prix et loyers réduits.

— Aider massivement les collectivités locales — départements et communes — à réaliser leurs programmes de voirie et de drainage, d'adductions d'eau et d'irrigation, d'assainissement, d'électrification, de production et de distribution de gaz, de constructions d'écoles et d'équipement sanitaire et sportif.

— Achèver les grands triages de la S. N. C. F. en voie de réorganisation, développer la suppression des passages à niveau et l'électrification des chemins de fer, notamment de la ligne Paris-Lyon-Marseille.

— Développer l'équipement hydro-électrique du pays au rythme minimum de 3 milliards de kilowatts-heure nouveaux par an.

II Développer les équipements et les productions de paix

La réalisation d'un tel programme de travaux d'intérêt national et la nécessité d'améliorer les niveaux de vie populaires, d'aider à l'équipement des pays d'outre-mer et d'assurer l'équilibre des échanges avec l'étranger exigent que soient repris et réalisés dans les plus brefs délais la plupart des objectifs de production et d'investissements qui avaient été fixés par le plan de modernisation et d'équipement et dont la réalisation a été abandonnée ou retardée par l'intervention du Plan Marshall. Il s'agit notamment :

— de porter la capacité de production des houillères à 65 millions de tonnes par an, de reprendre l'exploitation des mines et carrières fermées en application des Plans Marshall et Schuman et de développer au maximum des besoins de la sidérurgie la cokéfaction des charbons du bassin lorrain ;

des 11 et 12 octobre 1950

— de concentrer tous les efforts de l'industrie des carburants sur les recherches et l'exploitation des ressources de la Métropole et des pays d'outre-mer, en résistant aux pressions expansionnistes du capitalisme international;

— d'entreprendre la construction des grandes cimenteries initialement prévues par le plan de modernisation et d'équipement;

— de réaliser ou même d'élargir les objectifs initialement prévus pour les industries de la sidérurgie, des constructions navales, du tube d'acier, du matériel de forage, du matériel ferroviaire, de la machine-outil, du matériel agricole, du matériel électrique, du matériel textile, du petit outillage et des ustensiles ménagers;

— de réaliser l'objectif de production de 500.000 tonnes d'azote par an en vue de satisfaire aux besoins de l'agriculture;

— de doter l'industrie du cuir d'un outillage moderne lui permettant de satisfaire le marché intérieur et d'exporter substantiellement;

— de développer l'industrie du film et de libérer le cinéma français des entraves américaines qui l'étouffent actuellement.

Il s'agit, en outre, d'opposer à la politique de sabotage de l'enseignement public, non seulement la construction massive d'écoles, mais aussi la réforme de l'enseignement selon le projet Langevin-Wallon, notamment en ce qui concerne le développement de la formation professionnelle et l'octroi du présalaire aux étudiants. Il s'agit enfin de développer systématiquement la recherche scientifique et technique dans tous les domaines, y compris celui de l'énergie atomique, en vue des seules applications pacifiques et de la lutte contre les fléaux sociaux : cancer, tuberculose, etc...

III

Aider au développement économique et social des pays d'outre-mer

Dans ce domaine également, la C. G. T. se prononce pour le retour aux objectifs du premier plan de modernisation et d'équipement, mais sous réserve que ces objectifs soient précisés pour chaque pays d'outre-mer par des représentants authentiques des populations autochtones. Sur ces bases, une France démocratique se devrait d'offrir son concours technique, industriel et financier aux pays d'outre-mer en vue de la réalisation des travaux et des équipements qui leur permettraient de sortir de l'état économique et social arriéré qu'implique l'exploitation colonialiste.

Un tel concours créerait les conditions d'une collaboration amicale avec les peuples de ces pays dans le respect de l'indépendance nationale de chacun d'eux.

IV

Réaliser l'équilibre des échanges avec l'étranger

La C. G. T. préconise une politique diamétralement opposée à celle qui est actuellement suivie, une politique tendant à réaliser l'équilibre des échanges extérieurs :

— par le rétablissement des contingents d'importation dans les secteurs souffrant de la crise et du chômage et par l'importation prioritaire des matières premières et des biens d'équipement d'intérêt national;

— par la réalisation des droits de la France aux réparations, le réarmement de l'Allemagne et les fabrications d'armement dans ses usines étant simultanément interdits;

— par la mise en pratique de la politique économique indiquée ci-dessus à l'égard des pays d'outre-mer;

— par le rétablissement et l'intensification des échanges avec l'Union Soviétique, les démocraties populaires et la Chine;

— par la réduction des importations de la zone dollar au niveau des recettes en dollars des exportations et du tourisme;

— par le développement prioritaire des exportations de produits fabriqués, celles de matières premières devant être simultanément réduites;

— par le resserrement des contrôles du commerce extérieur, des changes et des mouvements de capitaux.

V

Juguler l'inflation Assainir les finances publiques et garantir la stabilité du franc

Le programme triennal de 2.000 milliards de dépenses militaires s'ajoute aux 600 milliards de dépenses annuelles actuelles pour les porter à plus de 1.250 milliards, et cela au prix notamment d'une réduction draconienne des dépenses publiques d'investissement, qui sont actuellement de 900 milliards par an. A ce programme d'armement générateur d'inflation et d'une politique financière encore plus réactionnaire, la C. G. T. oppose un programme de reconstruction et d'investissements nets de l'ordre de 1.500 à 2.000 milliards par an, y compris les investissements privés et l'équipement des pays d'outre-mer. Elle affirme la nécessité et la possibilité de réaliser un tel volume d'investissements sans appel aux capitaux étrangers et sans inflation, mais sous les conditions suivantes :

— supprimer les dépenses de la guerre au Viet-Nam et réduire massivement les autres dépenses militaires actuelles, y compris les dépenses de police;

— mettre en œuvre, à l'égard de l'Allemagne, la politique de désarmement et de réparations indiquée ci-dessus;

— réaliser la réforme fiscale sur les bases démocratiques proposées depuis plus de trois ans par la C. G. T. : unification des impôts indirects en un impôt sur la valeur ajoutée (différence entre les ventes et les achats de chaque entreprise), institution d'un impôt statistique sur le capital, fusion des impôts sur le revenu en un impôt unique et progressif, etc...;

— réserver toutes les possibilités de financement de l'Etat à ses investissements propres et à la reconstruction, ainsi qu'à l'aide aux investissements des pays d'outre-mer, des collectivités locales et des Offices Publics d'Habitations à Bon Marché, ces derniers investissements devant bénéficier, en outre, d'un dégrèvement fiscal total et du placement obligatoire d'une partie des réserves des compagnies d'assurances;

— faciliter le financement des investissements des industries nationalisées en alignant leurs prix de vente aux industriels sur l'indice général des prix de gros des produits industriels ;

— limiter les bénéfices distribués par les entreprises privées, contrôler leurs provisions et réserves et imposer la souscription des excédents de bénéfices aux emprunts émis pour financer des investissements d'intérêt national.

La réalisation d'un tel programme économique de paix exige à l'évidence la cessation de la guerre du Viet-Nam et la dénonciation de tous les traités qui, de l'Accord bilatéral franco-américain jusqu'au Pacte Atlantique, ont aliéné l'indépendance nationale et précipité la France dans les voies de la crise, de l'économie de guerre et de la guerre.

Elle exige aussi que soient entièrement satisfaites les légitimes revendications de la classe ouvrière, tant en ce qui concerne l'augmentation des salaires dans le cadre de la semaine légale de 40 heures, avec la garantie de

l'échelle mobile et la suppression des abattements de zone, qu'en ce qui concerne l'amélioration de la Sécurité Sociale et la gratuité des soins.

Les organisations confédérées (fédérations d'industrie, unions départementales, unions locales, syndicats et sections syndicales) ont entrepris de compléter le programme économique de la C. G. T. et de le préciser dans toutes les localités — en soutenant les projets des collectivités locales — dans toutes les entreprises et dans toutes les industries placées dans l'étau de la crise et de la préparation à la guerre.

La C. G. T. appelle tous les salariés, les chômeurs, les sinistrés, les mal-logés, les paysans-travailleurs, les commerçants honnêtes, les artisans et les producteurs indépendants, les organisations qui les représentent et les élites véritables de la Nation, tous ceux qui n'ont rien gagné à l'application du Plan Marshall et qui auraient tout à perdre dans une aventure belliciste, à se joindre aux organisations confédérées pour faire prévaloir dans l'union la plus large une politique économique de paix, d'indépendance nationale et de progrès social.

La Confédération Générale du Travail

213, Rue Lafayette - PARIS (X^e)

COMMENT NOS DELEGUES UTILISERONT CE PROGRAMME

Les délégués du personnel, dont la tâche consiste à se préoccuper des besoins des travailleurs, à les représenter et à les défendre, à parler et intervenir en leur nom, joueront un grand rôle dans la popularisation de ce programme.

Ils rechercheront avec les ouvriers, au cours de discussions, les éléments — pour le compléter et l'adapter — susceptibles de mieux mobiliser les travailleurs pour sa réalisation sur le plan de leur région, localité ou entreprise.

Nos camarades insisteront sur les perspectives de ce programme qui donnera à tous du travail, aidera à l'amélioration des conditions d'existence des travailleurs, garantira le maintien de la Paix puisqu'il s'agit d'empêcher le passage à l'économie de guerre en s'orientant vers des travaux d'utilité publique et le rééquipement de nos industries.

Les programmes particuliers établis, seront présentés et défendus par les ouvriers auprès des chefs d'entreprises, municipalités, conseils généraux, élus...

Nous recommandons à tous nos camarades délégués de se mettre en liaison avec le Conseil Syndical et le comité d'entreprise pour que tous nos organismes syndicaux coopèrent pour la réalisation de ce programme économique de Paix, d'indépendance nationale et de progrès social.

A titre d'information, voici quelques entreprises où les 100 fr. de l'heure ont été obtenu :

- LES BRASSERIES DE ROUBAIX (Nord) — Alimentation — 115 francs au manoeuvre.
- ENTREPRISE DE CUIRS ET PEAUX, à Saint-Amand (Nord). — 120 francs au minimum.
- CANTONNIER DE PIGNAN (Var). — Services publics. — 100 francs de l'heure.
- Ets Mad. CARPENTIER, à Paris. — Habillement. — 111 francs de l'heure.
- EMPLOYES MUNICIPAUX de Châlons (Marne). — Services publics. — 17.500 francs par mois comme salaire de base.
- BERNARD MOTEURS, Paris. — Métallurgie. — 109 francs de l'heure.
- RENAULT, à Boulogne-Billancourt. — Métallurgie. — 103 francs de l'heure.
- LES VENDANGEURS DE SAINT-EMILION, en Gironde. — Agriculture. — Plus de 100 francs de l'heure.
- ENTREPRISE DUBARD-AUTIER, à Lille (Nord). — Industrie chimique. — 100 francs horaire manoeuvre.
- Etc..., etc...

Pour une meilleure utilisation de notre Bulletin

Dans son rapport au Comité Confédéral National d'octobre 1950, sous le titre : « *Un capital précieux : les délégués du personnel et des Comités d'entreprise* » notre camarade Benoit Frachon déclare :

« La classe ouvrière ne peut user de ses droits, même s'ils sont fixés par la loi, qu'autant qu'elle se montre capable de les faire respecter... »

« ... Nous avons dit, répété, que les délégués élus dans les entreprises, constituaient notre lien le plus étroit, le plus sensible avec les masses ouvrières. »

**

Les délégués du personnel qui, chaque jour, luttent dans leurs entreprises pour l'obtention des revendications des travailleurs se heurtent à un patronat haineux et rapace, soutenu par le Gouvernement qui met à sa disposition toutes ses forces de répression.

Or, dans cette action quotidienne les délégués rencontrent bien souvent nombre de difficultés qu'ils ne savent pas toujours comment résoudre.

C'est ainsi que nous recevons une lettre d'un camarade de Peyrat-le-Château (Haute-Vienne) qui nous dit :

« Certains camarades, malgré leur bonne volonté, se trouvent isolés et parfois abandonnés, et c'est là à mon avis que les syndicats et les U.D. devraient nous aider. »

« Les U.D. devraient aider, comme c'est le cas sur nos chantiers, à la constitution de véritables directions syndicales, de façon à ce que les syndicats dirigent et aident mieux les délégués du personnel et du Comité d'entreprise, car ils sont à mon avis un élément déterminant dans la grande lutte que nous menons. »

D'autres hésitent sur les actions à engager, sur les moyens de le faire — soit pour des augmentations de salaires, contre des licenciements abusifs, contre des patrons qui, ne respectant pas la loi, prétendent allonger la journée de travail, etc., etc... — ne sachant comment organiser l'action unie des travailleurs de leur entreprise.

**

Ces situations, préjudiciables aux intérêts des travailleurs et au développement du mouvement syndical, peuvent être redressées rapidement.

C'est le but de notre Bulletin d'aider les délégués dans l'accomplissement de leurs multiples tâches.

C'est dans le Bulletin que les délégués doivent trouver les solutions aux problèmes qui se posent devant eux. Les articles publiés doivent leur permettre de résoudre les questions difficiles. Ils doivent apporter à nos camarades des exemples d'actions qui — parfois très diverses — ont abouti à des résultats et peuvent leur servir de base.

C'est ainsi que dans le dernier numéro du Bulletin, par exemple, l'article sur l'accord signé chez Renault entre patrons d'une part, organisations F.O., Chrétienne, C.G.C. et « Indépendants » d'autre part, démasqué devant les délégués les manœuvres patronales, explique pourquoi la C.G.T. est exclue le plus souvent de la signature de ces accords et quelle doit être en pareil cas l'action impulsée par les délégués. Cet article, il est certain, peut aider de nombreux délégués pour qui cette question des accords provisoires n'était pas très claire.

Notre Bulletin doit donc être un lien puissant entre délégués de toutes industries et de toutes régions. Il nous faut sans cesse l'améliorer à cet effet. Autour de son contenu doivent avoir lieu des discussions, des échanges d'opinions, d'expériences, des comparaisons entre situations ici et là, entre modes d'action employés ou proposés.

Par exemple, il serait bon que sur le plan local les délégués se réunissent (mensuellement) avec les dirigeants du syndicat, de l'Union locale ou de l'Union départementale. Qu'ils discutent de leurs propres chantiers, bureaux, usines. Qu'ils examinent leurs revendications particulières, les actions déjà menées et celles susceptibles de rallier les travailleurs et d'obtenir des succès.

Qu'ils discutent ensuite du Bulletin, que chacun en fasse une sérieuse critique, que de nombreuses suggestions soient faites pour l'améliorer (toujours en se basant sur les problèmes qui préoccupent le plus les travailleurs et les délégués dans une période donnée) et nous soient communiquées.

C'est ainsi, en faisant du Bulletin un instrument de travail indispensable, en y collaborant, en lui transmettant toutes les expériences acquises — qui seront utiles pour tous —, par une liaison vivante et riche que sera rompu l'isolement des délégués et améliorée notre liaison avec la masse des travailleurs.

Sur les élections des délégués

Au cours d'un stage de militants dans le Nord, une discussion fut ouverte sur les délégués du personnel. Un camarade livra la question suivante à la discussion :

« Dans mon usine il doit y avoir des élections de délégués ; nous avons sollicité des candidatures pour représenter la C.G.T. ; 10 camarades ont posé leur candidature. Nous ne pouvons en présenter que deux (un titulaire et un suppléant) ; il faut donc écarter 8 camarades. Comment faire ? »

Nous pensons qu'une telle question intéresse les lecteurs de ce bulletin, c'est pourquoi nous la posons ici.

Avec juste raison, de suite, nos camarades écartèrent la méthode qui consiste à faire confiance à la direction de la Section syndicale pour procéder au choix. C'est démocratiquement que ces choses doivent être faites.

Comment comprendre la démocratie sur cette question ? Est-ce dans une réunion du personnel, syndiqués C.G.T., inorganisés, F.O., C.F.T.C., etc..., qu'il faut poser la question, ou bien est-ce dans une assemblée de la C.G.T. seulement ?

Sur ces deux conceptions, nos camarades s'opposèrent quelque peu, bien qu'animés d'un égal souci de démocratie et de défense des intérêts ouvriers.

Après large discussion, la meilleure solution fut retenue. C'est celle de réunir en assemblée générale les syndiqués

C.G.T. seulement et d'y faire élire démocratiquement les deux candidats.

Pourquoi est-ce la meilleure solution, la seule solution ?

Tout d'abord parce que les deux camarades présentés au suffrage du personnel sont les représentants de la C.G.T. Ils défendront tous les travailleurs mais, selon les principes de la C.G.T. Ils seront comptables de leurs actes devant tous les travailleurs mais d'abord, et en permanence, devant la section syndicale, devant les adhérents de la C.G.T. dont ils sont le porte-drapeau.

Ensuite, parce que la C.G.T. n'est pas un mouvement d'opinions mais une organisation. Être de la C.G.T. ce n'est pas seulement être d'accord avec son orientation, ses mots d'ordre, c'est aussi être un adhérent et comme tel participer à tout ce qui intéresse la vie du syndicat ou de la section d'entreprise. Si nos organisations doivent être de verre pour tous les travailleurs, c'est d'abord les syndiqués qui ont le droit de décider de toute question intéressant leur organisation.

Ceci n'est qu'un cas particulier, le principe reste cependant toujours valable :

Chaque fois qu'il faut désigner des candidats chargés de représenter la C.G.T., ce sont les syndiqués de la C.G.T. qui doivent en premier lieu les mandater démocratiquement. L'ensemble du personnel pourra ensuite être appelé à ratifier ce choix.

CONTRE LA MILICE DE JULES MOCH

« Il s'agit d'organiser la riposte ouvrière, de telle façon qu'aucun membre de cette milice ne soit toléré dans les entreprises et nous aurons pour cela l'appui de tous les travailleurs. »

B. FRACHON, C.C.N. Octobre 1950

Le gouvernement, et particulièrement J. Moch, veulent ressusciter la milice de Darnand, sous le titre de garde territoriale.

Il nous appartient à nous, délégués, de poser le problème DEVANT TOUS et d'expliquer ce que représenteraient les miliciens dans l'entreprise.

En fait, ils seraient les gardes-chiourmes du patronat. Leur rôle ?

- briser la résistance ouvrière à l'exploitation patronale ;
- introduire dans l'entreprise la propagande de l'ennemi de classe ;
- enfin, par le mouchardage et l'espionnage, entretenir une atmosphère de terreur policière.

Faire prendre conscience de ces faits à tous les travailleurs, tel est notre rôle.

Déjà, dans certaines entreprises, les ouvriers ont fait connaître leur sentiment à l'égard de la milice.

« Si des hommes étaient embauchés spécialement à cet effet, dans notre entreprise, ils recevraient, croyez-le, l'accueil qui leur serait dû ».

c'est ce qu'expriment les 250 ouvriers de l' « Air Comprimé » (Paris 13^e) dans une lettre, au cours d'un débrayage.

Et dans les résolutions votées par les travailleurs du département, 76 de chez « Renault », par les Communaux C.G.T., F.O., cadres des communes de Seine et Seine-et-Oise, etc... se retrouve la même volonté de ne pas laisser pénétrer dans l'entreprise des éléments de cette milice.

Il nous faut étendre à toutes les entreprises du pays ce mouvement de protestation, afin de créer un climat tel que patrons et gouvernement soient dans l'impossibilité de mettre en place ce dispositif de répression.

L'action répressive ne se limite pas à l'instauration de cette milice. Aifaiblir par tous les moyens la force que représente la classe ouvrière, tel est le but poursuivi par le patronat et le gouvernement.

C'était déjà l'objectif que s'étaient tracé les diviseurs, mais celui-ci n'a pas été atteint.

Alors il faut trouver d'autres moyens pour frapper la seule organisation qui défend les intérêts de la classe ouvrière, et qui a sa confiance.

Pour cela on multiplie les provocations, on intensifie la répression.

Il convient donc de redoubler de vigilance et d'activité.

Le moyen le plus efficace de mettre les militants à l'abri des coups du patronat — et par militants il faut entendre le délégué du personnel lui-même, le collecteur, le diffuseur de la presse syndicale, le secrétaire de l'organisation, etc... — c'est de les placer sous la protection de la masse des travailleurs.

Il est rare que le patronat arrive à ses fins quand il veut atteindre tel ou tel militant, si les travailleurs font corps avec lui. Cette vigilance, nous devons l'étendre aux sièges de nos organisations pour éviter que des bandits puissent, comme à la Bourse du Travail de Millau, dans l'Aveyron, faire sauter le siège de l'U.D. et saccager archives et matériel.

Les mœurs fascistes ne s'implanteront pas dans nos entreprises. Organisons dès maintenant la riposte.

ON NOUS INFORME...

Les délégués de la Banque du Crédit du Nord nous font savoir qu'ils ont jeté les bases d'un « Comité pour la libération d'Henri Martin », ce héros de la Paix, condamné à 5 ans de réclusion pour sa lutte courageuse contre la guerre du Viet-Nam.

Que chacun de nos délégués s'imprègne de cet exemple et que partout s'organise l'action pour la libération d'Henri Martin.

Protection du Travail

Le travail des femmes et des enfants

Il est avéré que les conditions inhumaines dans lesquelles travaillent les femmes et les jeunes de moins de 18 ans sont incompatibles avec l'époque de progrès technique dans laquelle nous vivons.

Certaines mesures sont prévues pour améliorer les conditions de travail des femmes et des jeunes, mais la plupart du temps les inspecteurs du travail montrent en ce sens une inertie complète.

Les délégués du personnel ont pour devoir d'obliger les patrons à respecter ces dispositions et, en cas de refus, de faire dresser procès-verbal par l'inspecteur du travail et surtout de l'obliger à intervenir.

EXEMPLE : Décret du 28 décembre 1909 — Art. 83 :

VOITURES A BRAS VEHICULES COMPRIS

Garçons au-dessous de 18 ans et femmes de 18 ans et au-dessus 130 kg.

Le transport par brouettes et voitures à bras est interdit aux femmes de moins de 18 ans.

TRICYCLES A PEDALES VEHICULES COMPRIS

Garçons de 14 à 15 ans 50 kg.
Garçons de 16 à 17 ans 75 kg.
Le transport par tricycle à pédales est interdit aux femmes de tout âge.

Un siège approprié sera mis à la disposition de chaque ouvrière dans tous les cas où la nature du travail sera compatible avec la station assise continue ou intermittente. Dans tous les autres cas, des sièges en nombre suffisant seront mis à la disposition collective des ouvrières à proximité des postes de travail. Un règlement intérieur déterminera les heures et conditions auxquelles l'usage de ces sièges sera autorisé.

(Art. 8 de la loi du 20-7-1913)

QUESTIONS et Réponses

Q. — Un délégué du personnel qui ne remplit pas son rôle, qui ne défend pas les revendications des travailleurs de son entreprise, peut-il être révoqué par le personnel ?

R. — Oui.

L'article 10 de la loi du 16 avril 1946 stipule :

« Tout délégué du personnel peut être révoqué en cours de mandat, sur proposition de l'organisation syndicale qui l'a présenté, approuvée au scrutin secret par la majorité du collège électoral auquel il appartient. »

C'est, par exemple, ce qui s'est produit dernièrement chez « Catox » où nous écrivait les camarades : « L'ensemble du personnel constatait que depuis quelques temps l'activité d'un délégué du personnel laissait à désirer et que celui-ci se rendait fréquemment seul dans le bureau directeur. »

« L'inaction de ce délégué, ajoutent-ils, était suivie avec bienveillance par la direction. Aussi, les ouvriers et ouvrières, appliquant l'article 10 de la loi, ont enlevé par 132 voix contre 28 leur confiance à ce mauvais délégué. »